

2018

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pensez-y!



- Votre enfant entre à l'école publique
- Votre enfant **change d'école publique**
- Renseignements et inscriptions
Sur rendez-vous

Direction de l'Éducation
de l'Enfance et de la Jeunesse

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

**Votre enfant
entre en petite section
de maternelle :**
enfants nés en 2016,
conditions spécifiques
à chaque école.

Votre enfant entre en CP :
à partir de 6 ans,
la scolarité
est obligatoire

- 1 Prenez rendez-vous au service Éducation
10 rue Auguste La Houlle à Auray
Pièces à fournir
 - **Le livret de famille**
 - **Le carnet de santé** attestant que l'enfant est à jour de la vaccination DTPolio
 - **Un certificat de radiation** si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école
 - **Une attestation de l'accord des 2 parents** en cas de séparation ou divorce des parents
 - 2 Le service Éducation enregistre votre demande et vous délivre **une copie de la fiche d'inscription** qui sera à remettre au directeur d'école.
 - 3 Prenez ensuite **rendez-vous avec le directeur(trice)** de l'école qui procèdera à l'admission, muni de la copie de la fiche d'inscription et du carnet de vaccination de l'enfant.
- * **Pour Les familles résidant à L'extérieur d'Auray**
Une demande de dérogation motivée sera à remplir à l'inscription. Celle-ci sera soumise à la commission « Vie scolaire, Rythmes Scolaires, Enfance et Loisirs ». Le service Éducation vous avisera de la décision prise par écrit.

RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS

Direction Éducation-Enfance-Jeunesse
10 rue Auguste La Houlle - 56400 Auray
Tél. **02 97 24 36 76** - clsh.arlequin@ville-auray.fr - www.auray.fr/jeunesse